

PREMIER MINISTRE, CHEF
DU GOUVERNEMENT

SECRETARIAT GENERAL
DU GOUVERNEMENT

REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO
Travail * Démocratie * Paix

DECRET N° 83/II46 du 22/12/83

portant nomination de Monsieur LOUKAKOU Firmin
Emmanuel en qualité de Directeur des Affaires
Juridiques et Consulaires.

LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU GOUVERNEMENT ;

Vu la Constitution du 8 Juillet 1979 ;

Vu la loi n° 25/80 du 13 Novembre 1980 portant amendement de
l'article 47 de la constitution ;

Vu le décret n° 82/049 du 18 Janvier 1982 déterminant les
attributions des Membres du Gouvernement ;

Vu le décret n° 79/154 du 4 Avril 1979 portant nomination du
Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;

Vu le décret n° 80/644 du 28 Décembre 1980 portant nomination
des Membres du Conseil des Ministres ;

Vu le Rectificatif n° 81/016 du 26 Janvier 1981 au décret
n° 80/644 susvisé ;

Vu le décret n° 82/320 du 3 Mai 1983 portant nomination d'un
Membre du Conseil des Ministres.

Le Conseil de Cabinet entendu ;

DECRETE :

ARTICLE 1er. - Monsieur LOUKAKOU Firmin Emmanuel, Secrétaire des Affaires
Etrangères Contractuel de 3^e échelon, est nommé Directeur des Affaires
Juridiques et Consulaires au Secrétariat Général des Affaires Etrangères.

ARTICLE 2. - Sont abrogées toutes dispositions antérieures contraires
au présent décret.

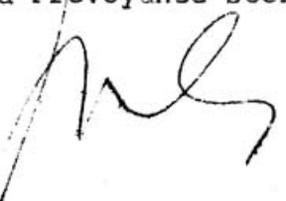
.... /

ARTICLE 3. - Le présent décret, qui prend effet à compter de la date de prise de service de l'intéressé, sera enregistré, publié au Journal Officiel de la République Populaire du Congo et communiqué partout où besoin sera./-

Fait à Brazzaville, le 22 Décembre 1963

Par le Premier Ministre,
Chef du Gouvernement

Le Ministre du Travail et
de la Prévoyance Sociale

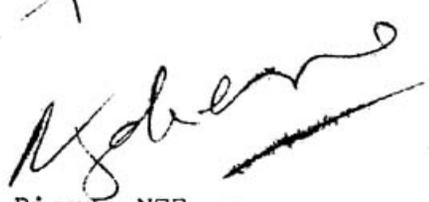

Bernard COMBO MATSIONA.

Le Ministre des Finances


Itihi Ossetoumba LEKOUNDZOU.


Colonel Louis SYLVESTRE-GOMA.

Le Ministre des Affaires Etrangères


Pierre NZE .-

X